

Communiqué de presse

7 octobre 2024

LA CREG ATTRIBUE SON PREMIER NOUVEAU LABEL DE CONFIANCE AU COMPARATEUR DE PRIX EN LIGNE « MONENERGIE.BE/MIJNENERGIE.BE »

La CREG attribue son premier nouveau label de confiance au comparateur de prix en ligne « Monenergie.be/Mijnenergie.be ». Pour obtenir ce nouveau label de confiance, les outils de comparaison doivent se conformer à de nouvelles règles strictes. Ces règles visent à fournir encore plus de garantie aux consommateurs qui recherchent des informations objectives et qualitatives lorsqu'ils comparent les prix de l'électricité en ligne. La CREG invite les autres comparateurs de prix en ligne à demander également ce label de confiance, qui vient remplacer son ancien label de qualité.

UN NOUVEAU LABEL DE CONFIANCE REMPLACE LE LABEL DE QUALITÉ

La loi prévoit que la CREG peut octroyer un label de confiance aux outils de comparaison de contrats d'électricité en ligne qui en font la demande. L'arrêté royal du 14 décembre 2023 définit les exigences auxquelles les sites de comparaison de prix doivent répondre aujourd'hui pour obtenir ce label de confiance, grâce auquel la CREG peut garantir aux consommateurs des informations encore plus correctes et transparentes lorsqu'ils comparent les prix en ligne. L'attribution de ce nouveau label de confiance entraîne l'abandon définitif de l'ancien label de qualité CREG. C'est pourquoi la CREG invite les autres comparateurs de prix en ligne à demander également ce label de confiance.

PREMIER COMPARATEUR DE PRIX DOTÉ D'UN LABEL DE CONFIANCE

La CREG attribue son premier nouveau label de confiance au comparateur de prix « Monenergie.be/Mijnenergie.be » exploité par DPG Media SA. Après examen du dossier de demande et vérification du contenu et des calculs, la CREG a constaté que ce comparateur de prix répondait à toutes les exigences.

Ainsi, les services offerts sur le site web « Mijnenergie.be/Monenergie.be » sont gratuits. Il est également possible de comparer les offres des fournisseurs sans engagement sur la base de critères clairs et objectifs. En outre, l'outil de comparaison des prix, destiné aux ménages et aux PME, est convivial et accessible aux personnes handicapées.

« Monenergie.be/Mijnenergie.be » est ainsi autorisé à utiliser le label de confiance de la CREG pendant deux ans. Durant cette période, le comparateur de prix est tenu de respecter rigoureusement les dispositions et de satisfaire aux contrôles de la CREG.



Contact presse

+32 497 52 77 62

press@creg.be

A propos de la CREG

La CREG est l'organisme fédéral pour la régulation des marchés de l'électricité et du gaz naturel en Belgique. Outre sa mission de conseil auprès des autorités publiques, la CREG est notamment chargée de surveiller la transparence et la concurrence sur les marchés de l'électricité et du gaz naturel. Par ailleurs, la CREG veille à ce que la situation des marchés vise l'intérêt général et cadre avec la politique énergétique globale, en tenant toujours compte des intérêts essentiels des consommateurs.

www.creg.be